

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation 13-nov.-2014 Date de révision 20-janv.-2015 Numéro de révision 1

1. Identification

Nom du produit Shandon Gill Hematoxylin 2

Cat No. : 6765007, 6765008, 9990020

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Pas d'information disponible Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité

Entreprise

Richard Allan Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific 4481 Campus Drive

Kalamazoo, MI 49008 Tel: (800) 522-7270 Numéros de téléphone d'urgence Chemtrec US: (800) 424-9300

Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité orale aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition

Catégorie 2

Catégorie 2

Catégorie 3

unique)

Organes cibles - Système nerveux central.

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée) Catégorie 2

Organes cibles - Rein, Foie, rate, Sang.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Garder sous clef

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non identifié

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Water	7732-18-5	72-74
Ethylene glycol	107-21-1	24-26
Acetic acid	64-19-7	2-3
Aluminum sulfate	10043-01-3	<1
Hematoxylin	517-28-2	<1
Sodium Iodate	7681-55-2	<1

4. Premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir Contact avec la peau

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Shandon Gill Hematoxylin 2

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas

pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; mettre en place

une respiration artificielle à l'aide d'un dispositif médical de respiration. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets

Notes au médecin

Aucun renseignement disponible.
Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés La substance est ininflammable; utiliser l'agent le plus approprié pour éteindre l'incendie

environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Méthode - Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Supérieures Aucune donnée disponible
Inférieure Aucune donnée disponible
Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers physiques
2	0	0	N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidental

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter

le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations

écologiques.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés

appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention Porter un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter

le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le

brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer.

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Mesures de contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Ethylene glycol	Ceiling: 100 mg/m ³	(Vacated) Ceiling: 50 ppm (Vacated) Ceiling: 125 mg/m³	
Acetic acid	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	(Vacated) TWA: 10 ppm (Vacated) TWA: 25 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	IDLH: 50 ppm TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m³
Aluminum sulfate		(Vacated) TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³

Composant	Quebec	Mexico OEL (TWA)	Ontario TWAEV
Ethylene glycol	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 127 mg/m ³	Ceiling: 100 mg/m ³	CEV: 100 mg/m ³
Acetic acid	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m³	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm
Aluminum sulfate	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer

que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Protection respiratoire Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire,

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueLiquideAspectpourpreOdeurInodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

pH Non applicable

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullitionNon applicablePoint d'éclairNon applicable

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
InférieureAucune donnée disponible
Aucune donnée disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponibleDensité relativeAucun renseignement disponibleSolubilitéAucun renseignement disponibleCoefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Aucun renseignement disponible Viscosité Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Aucun connu suivant les informations fournies. Danger de réaction

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Bases fortes, Acides forts

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

Catégorie 4. ATE = 300 - 2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

Aucun renseignement disponible

2000 mg/kg.

Vapeur CL50

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Ethylene glycol	4000 - 10200 mg/kg (Rat)	9530 µL/kg (Rabbit) 10600 mg/kg	N'est pas classée
		(Rat)	-
Acetic acid	3310 mg/kg (Rat)	1060 mg/kg (Rabbit)	11.4 mg/L (Rat) 4 h
Aluminum sulfate	6207 mg/kg (Mouse)	>5 g/kg (Rabbit)	N'est pas classée

Toxicologically Synergistic

Products

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Water	7732-18-5	N'est pas classée				
Ethylene glycol	107-21-1	N'est pas classée				
Acetic acid	64-19-7	N'est pas classée				
Aluminum sulfate	10043-01-3	N'est pas classée				
Hematoxylin	517-28-2	N'est pas classée				
Sodium Iodate	7681-55-2	N'est pas classée				

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de

laboratoire.

Shandon Gill Hematoxylin 2

Effets sur le développement Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.

Tératogénicité Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux.

STOT - exposition uniqueSystème nerveux central
Rein Foie rate Sang

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastes Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical

Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Ethylene glycol	6500 - 13000 mg/L EC50 96 h	16000 mg/L LC50 96 h 40000 - 60000 mg/L LC50 96 h 40761 mg/L LC50 96 h 27540 mg/L LC50 96 h 14 - 18 mL/L LC50 96 h 41000 mg/L LC50 96 h	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	46300 mg/L EC50 = 48 h
Acetic acid	-	Pimephales promelas: LC50 = 88 mg/L/96h Lepomis macrochirus: LC50 = 75 mg/L/96h	phosphoreum: EC50 = 8.8	EC50 = 95 mg/L/24h
Aluminum sulfate	N'est pas classée	37 mg/L LC50 96 h 100 mg/L LC50 96 h	N'est pas classée	136 mg/L EC50 15 min 38.2 mg/L EC50 48h

Persistance et dégradabilité Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible.

Mobilité Soluble dans l'eau.

Composant	log Pow
Ethylene glycol	-1.93
Acetic acid	-0.2

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDG/IMONon réglementé

15. Informations sur le réglementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: Australie X = liste Chine Canada Le produit est classé et étiqueté selon les directives de la CE ou les lois nationales correspondantes Le produit est classé et étiqueté conformément à la directive 1999/45/CE Europe TSCA Corée Philippines

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	NLP	PICCS	ENCS	AICS	IECSC	KECL
Water	Х	Х	-	231-791-2	-		Х	-	Х	Х	Х
Ethylene glycol	Х	Χ	-	203-473-3	-		X	Χ	Х	Х	Χ
Acetic acid	Х	Χ	-	200-580-7	-		Х	Χ	Х	Х	Χ
Aluminum sulfate	Х	Х	-	233-135-0	-		Х	Χ	Х	Х	Х
Hematoxylin	Х	X	-	208-237-3	-		Х	Χ	Х	Х	Х
Sodium Iodate	X	Х	-	231-672-5	-		Х	Х	Х	Х	Х

Légende:

- X Inscrit
- E Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.
- F Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.
- N Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.
- P Indicates a commenced PMN substance
- R Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.
- S Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule
- T Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.
- XU Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B).
- Y1 Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.
- Y2 Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

Réglementations fédérales des Etats-Unis

TSCA 12(b)

Non applicable

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Ethylene glycol	107-21-1	24-26	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieNonRisque d'échappement soudain de la pressionNonDanger de réactionNon

Loi sur la protection de l'eau (Clean

Water Act)

Composant	CWA - Substances dangereuses	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires
Acetic acid	X	5000 lb	-	-
Aluminum sulfate	X	5000 lb	-	-

Loi sur la qualité de l'air

Composant	Données du HAPS	Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone	Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone
Ethylene glycol	X		-

OSHA Sécurité et administration de la santé au travail Non applicable

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Composant	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA EHS RQs	
Ethylene glycol	5000 lb	-	
Acetic acid	5000 lb	-	
Aluminum sulfate	5000 lb	-	

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

État-RTK

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Water	-	-	X	-	-
Ethylene glycol	X	X	X	X	X
Acetic acid	X	X	X	-	X
Aluminum sulfate	X	X	Х	-	-

U.S. Department of Transportation

Quantité à signaler (RQ): Y
Polluant marin du DOT N
DOT Severe Marine Pollutant N

Department of Homeland Security des États-Unis

Ce produit ne contient aucun produit chimique DHS.

Autres réglementations

internationales

Mexique - Classe Aucun renseignement disponible

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT D1B Mati

D1B Matières toxiques D2B Matériaux toxiques



16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Richard Allan Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

Tel: (800) 522-7270

Date de préparation13-nov.-2014Date de révision20-janv.-2015Date d'impression20-janv.-2015

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer au standard US OSHA Hazcom 2012

remplaçant la législation en vigueur en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 afin de s'aligner sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de FDS